

N/REF : 10/06/2024 12H15 C:006735 I:09956

POLGE GUILLAUME

V/Appel du Lundi 10/06/2024 a 12H15

**17BIS RUE DE LA MONNAIE
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 17BIS MONNAIE
17BIS RUE DE LA MONNAIE
35000 RENNES

Rennes, le 13 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17BIS MONNAIE - JOCELIN 06 48 17 84 04

MOTIF : PLACE
SUITE REMPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE, LE BALLON NE FONCTIONNE QU'EN
MARCHE FORCÉE
LE TROP PLEIN GOUTTE

Donneur d'ordre : Mme C DUBOIS BAUDRY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 10/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT: GROUPE DE SÉCURITÉ DU BALLON FERMÉ
OUVERTURE DE LA VANNE GROUPE DE SÉCURITÉ
REMPLISSAGE BALLON
MISE EN MARCHÉ FORCÉE CAR LOCATION CE SOIR
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 10/06/24 a 15H04 Mme C DUBOIS BAUDRY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 10/06	1	67,23		67,23
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48		39,48
TOTAL H.T.					106,71
T.V.A. a 10,00%					10,67
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>117,38</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.